

du 20 Janvier 1971

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation
du Gouvernement,

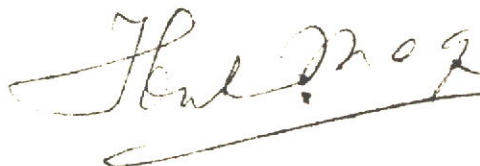
D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 19 Janvier 1971, Mr Albert OUASSA,
Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence
du Dr Daouda BADAROU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 20 Janvier 1971

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Ampliatiions : PCP 6 - MCP 4 -
CS 6 - Ministères 11 - HC 3
SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-JORD 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 -
Gde Chanc. 1.

Hubert MAGA